

La Suisse de demain : les négociations expliquées

Paru dans la newsletter de progresuisse du 12 mars 2025

Les récentes négociations entre la Suisse et l'Union européenne sur la Directive relative à la libre circulation des citoyens de l'UE marquent une avancée significative dans le développement de la voie bilatérale.

La Suisse est parvenue à faire entendre ses réalités économiques et sociales, tout en préservant sa souveraineté en matière de migration et de protection sociale. L'intégration de cette directive dans l'Accord sur la libre circulation des personnes (ALCP) se fera donc avec des garanties spécifiques, garantissant un équilibre entre ouverture et contrôle.

L'un des principaux acquis de ces négociations est la possibilité pour la Suisse de maintenir une immigration orientée vers le marché du travail. Les critères d'obtention d'un droit de séjour permanent sont renforcés : seuls les citoyens de l'UE exerçant une activité économique pourront y prétendre après cinq ans, évitant ainsi un accès automatique aux prestations sociales. Par ailleurs, la Suisse conserve le droit d'expulser les criminels étrangers selon ses propres règles constitutionnelles, sans être contrainte par des normes européennes plus souples.

En parallèle, la protection des conditions de travail et des salaires reste une priorité. Les mécanismes existants pour prévenir le dumping salarial et encadrer les prestations de services de courte durée sont maintenus. Une clause de sauvegarde a également été introduite, permettant à la Suisse d'adopter des mesures correctives en cas d'impact négatif sur l'économie ou les infrastructures sociales.

Ces ajustements démontrent que la voie bilatérale continue d'évoluer dans un cadre qui protège les intérêts suisses. Ce compromis offre ainsi à la Suisse une flexibilité précieuse : bénéficier des avantages de la libre circulation tout en gardant des instruments de contrôle efficaces. Un pas de plus vers une relation équilibrée et durable avec l'UE.